



La pétition d'End Ecocide discutée par les membres du Parlement européen – soutenue par plusieurs parlementaires européens

Bruxelles, le 26.02.2015 : **pour la première fois, une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) a été examinée, en tant que pétition, au Parlement européen.** Plus de 185 500 citoyens ont affirmé leur soutien à ce projet de loi qui ferait de la destruction des écosystèmes un crime appelé Ecocide. Même si le seuil du million de votes requis pour qu'une ICE soit prise en compte par la Commission européenne n'a pas été atteint, cela démontre l'intérêt des citoyens pour ce projet de loi. Plusieurs parlementaires européens ont affirmé leur soutien au projet de loi Ecocide : Keith Taylor (R-U), Andrea Vallina (Espagne), Anja Hazekamp (Pays-Bas), et Eleonora Evi (Italie). Le Comité des pétitions a félicité les organisateurs pour leurs efforts et leur combat pour la sensibilisation du grand public aux problématiques de la criminalité environnementale.

La Commission a également fourni une réponse à End Ecocide concernant la législation existante, incluant les Directives sur les Crimes Environnementaux et la Responsabilité Environnementale. Aucune d'entre elles n'a été implémentée correctement, elles ne suffisent pas à protéger les écosystèmes. La Directive sur les Crimes Environnementaux couvre une liste de délits très spécifiques qui doivent être commis intentionnellement. La législation existante ne pourrait donc pas empêcher un écocide en Europe comme le démontre ce qui s'est passé à Almeria (Espagne) ou à Rosia Montana (Roumanie). De plus, la Directive Ecocide s'appliquerait également aux écocides causés par des entreprises de l'UE en dehors du territoire (ex : la pollution dans le Delta du Niger). C'est pourquoi, la Directive européenne Ecocide est nécessaire et End Ecocide continuera ses efforts dans ce sens : prochainement en débattant du projet de loi dans les Comités européens de l'Environnement, du Droit, de l'Agriculture et de la Pêche.

Plus tôt le même jour, une audience avait lieu sur la réforme de l'outil ICE. Prisca Merz, initiatrice d'End Ecocide in Europe y était afin de présenter les difficultés auxquelles l'équipe des organisateurs a été confrontée. S'agissant d'une initiative entièrement basée sur le bénévolat, sans aucune organisation rattachée, les organisateurs ont dû assumer la responsabilité de toutes les erreurs potentielles. Les données personnelles nécessaires au vote étant très compliquées à renseigner, beaucoup de votes ont été perdus (seulement 44% des personnes ayant cliqué sur « signer » sont réellement allés au bout du processus de vote). L'ICE s'est terminée le 21 janvier 2014, néanmoins End Ecocide a continué de collecter des signatures pour que les voix de ceux qui avaient voté ne soient pas perdues. Depuis l'initiative est devenue internationale et fait partie des membres fondateurs de la Charte de Bruxelles, appelant à la création d'une Cour Pénale Européenne et Internationale de l'Environnement et de la Santé. Ils continuent de collecter des signatures à cette fin sur www.endecocide.org et travaillent sur une campagne de mobilisation citoyenne en vue de la COP21.

Prisca Merz, initiatrice d'End Ecocide in Europe, explique que « Les discussions d'aujourd'hui ont, encore, montré à la fois, la nécessité d'une loi de prévention des Ecocides et d'une réforme de la législation des Initiatives Citoyennes Européennes. Nos objectifs ont été entendus mais nous devons continuer à travailler pour s'assurer que cela se transforme véritablement en action. Pour retrouver une crédibilité, les décideurs européens doivent écouter leurs citoyens et assumer leur responsabilité afin que les droits des citoyens à un environnement sain, pour les générations actuelles et futures, soit assuré ».



Keith Taylor, Membre du Parlement, souligne : « Je ne sais pas combien de procès nous avons eu sous la juridiction actuelle. L'essence de la loi Ecocide est d'établir la responsabilité, la culpabilité et d'établir des sanctions en cas de transgressions. Sinon ce sont des paroles en l'air. La loi sur l'écocide donne une sorte de forme concrète au principe de précaution et au principe du pollueur payeur et il faut qu'elle soit désormais mise en pratique ».

Les enregistrements des deux audiences sont disponibles :

L'Audience de l'Initiative Citoyenne Européenne :

<http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20150226-1745-COMMITTEE-AFCO-LIBE>

L'audience d'End Ecocide (entre 07.50-44:00) :

<http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20150226-1500-COMMITTEE-PETI>

Pour interviewer Prisca Merz, Initiatrice de l'Initiative Citoyenne Européenne End Ecocide:

Contact: prisca@endecocide.eu, +44 7778075312

Informations complémentaires :

End Ecocide in Europe est une Initiative Citoyenne Européenne entièrement menée par une équipe bénévole et dont l'objectif est de faire reconnaître l'écocide comme un crime au niveau européen. L'écocide est défini comme l'endommagement massif, la perte ou la destruction d'écosystèmes et nous demandons à ce que la responsabilité pénale des décideurs politiques et des chefs d'entreprises soit engagée dans les cinq cas suivants : l'écocide se situe sur le territoire européen, l'écocide a été commis par des citoyens européens, des entreprises européennes ou financées par des banques ou des institutions européennes, même si l'écocide a lieu en dehors des frontières de l'UE et dans le cas de l'importation de biens ou services résultant d'une activité causant un écocide dans l'Union Européenne. Pour arrêter les écocides, plus de 182 000 signatures ont été collectées. Plus d'informations : www.endecocide.eu.

L'initiative Citoyenne Européenne :

Depuis 2012, les citoyens de l'UE ont la possibilité de présenter une proposition législative dans un domaine dans lequel l'UE est habilitée à légiférer. Les organisateurs de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) doivent faire une proposition qui peut être acceptée ou rejetée pour la collecte des signatures. Le fait qu'e l'ICE End Ecocide in Europe ait été accepté démontre que l'UE a le pouvoir de proposer une loi de prévention des écocides, cela ne tient qu'à la volonté politique. Ensuite, 1 million de signatures issues d'au moins 7 pays européens (avec un quota pour chaque pays) doit être collecté pour que la Commission soit légalement obligée de prendre en considération la proposition. De plus, les organisateurs de l'ICE auront la possibilité de présenter leur proposition lors d'une audience publique au Parlement européen.

Plus d'informations : www.ec.europa.eu/citizens-initiative

Améliorer l'ICE:

Cette année, la Commission va publier un texte sur l'examen de l'ICE en tant qu'outil. C'est dans ce contexte que l'audience au Parlement va examiner les opinions des organisateurs et de la Commission. La campagne ICE a travaillé pour améliorer l'outil et le transformer en « ICE qui fonctionne » : www.citizens-initiative.eu.

La contribution d'End Ecocide à «An ECI that works» est disponible sur : <http://ecithatworks.org/wp-content/uploads/2014/03/An-ECI-That-Works-End-Ecocide.pdf>



La loi Ecocide :

Durant les années 1970 et 1980, l'écocide a été examiné comme pouvant être un Crime contre la Paix pouvant être inclut dans le Statut de Rome. A la 11ème heure des négociations, il a été enlevé du Statut, certainement à cause des pressions des USA, du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas. En 2010, la juriste et auteur à succès Polly Higgins a remis un projet de loi à la Commission du droit international, définissant l'écocide comme « l'endommagement massif, la perte ou la destruction d'écosystèmes sur un territoire donné, que ce soit par l'homme ou par d'autres causes, à tel point que la jouissance paisible par les habitants de ce territoire a été sévèrement diminué».». Rapport de recherche sur l'Ecocide by the University of London: http://sas-space.sas.ac.uk/4830/1/Ecocide_research_report_19_July_13.pdf

Research paper: <http://www.endecocide.org/wp-content/uploads/2014/04/iadlcongress.pdf>

Application de la loi :

Un procès fictif d'écocide s'est tenu à la Cour suprême du Royaume-Uni en 2011 démontrant que la loi peut fonctionner. Deux cas hypothétiques, basés sur des faits réels, ont été jugés : l'explosion d'une plateforme pétrolière dans le golf du Mexique et l'écocide résultant de l'exploitation des sables bitumineux d'Alberta au Canada. Plus d'informations : <http://eradicatingecocide.com/overview/mock-trial/>